

AGATHE ROMAN, *L'erreur et la faute dans l'Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, Collection d'Études Classiques, volume 24, Louvain-Namur-Paris-Walpole, MA : Editions Peeters, 2012.

Dans cet ouvrage, Agathe Roman propose de dégager la place que tient l'erreur et/ou la faute dans l'oeuvre de Thucydide.

Après s'être interrogée sur la place de l'historien en regard de ces notions, l'A. procède à l'étude lexicale proprement dite des termes de la famille de *hamartanein*. Au terme d'une analyse détaillée de toutes les occurrences, elle constate qu'une bonne partie de ces termes renvoie à l'erreur conçue comme «le fait des hommes» et à l'échec, dont le sens reste proche de la signification d'«erreur», étant donné que l'un est la conséquence de l'autre. Certains emplois se prêtent également au sens de «manquement» renvoyant en particulier aux transgressions entre alliés ou bien aux transgressions envers des conventions, qu'elles sont écrites ou non écrites. Enfin, fréquents sont les emplois qui expriment l'écart par rapport aux normes fondamentales, tels la vénération religieuse due aux ancêtres et le respect des lois de la cité.

Après avoir montré que les occurrences de la famille de *hamartanein* se spécialisent dans le sens d'erreur et de transgression, l'A. entame l'étude lexicale de celles de la famille de *adikein*, ce qui lui permet de faire ressortir les relations d'identité et de différence que les deux familles entretiennent.

La première différence de sens qui s'en dégage réside en la description de l'infraction du droit. Par opposition aux termes de la famille de *hamartanein* qui décrivent «une infraction présentée du point de vue de son auteur» (p. 93), ceux de la famille de *adikein* indiquent la «violation du droit présentée du point de vue de celui qui en est victime et qui en demande justice» (p. 93). Dans le cadre de la cité, *adikein* exprime la violation de conventions écrites, qu'il s'agisse de serments, de traités d'alliance et de sentences juridiques. Le verbe est également employé pour désigner les violations de conventions non écrites qui concernent la guerre, la religion et les liens entre une colonie et sa métropole.

L'opposition qui existe entre les deux familles verbales est également mise en lumière par les enjeux qui s'attachent à l'emploi de l'une ou de l'autre de ces familles. Ces enjeux se manifestent sur le niveau du degré de sanction différent face à la violation, désignée par *adikein*, ou au manquement, décrit par *hamartanein*.

Ainsi *adikein* présente l'infraction comme délibérée et condamnable tandis que *hamartanein* la dépeint comme imposée par les circonstances, qui appelle l'indulgence et le pardon.

A l'analyse sémantique de la famille d'*adikein* fait suite la distinction de sens qui oppose les termes de celle-ci à ceux de la famille de *hamartanein*. Cette distinction se rend manifeste à partir des discours des orateurs qui, afin de déférer à la justice ou de disculper l'auteur d'un crime, font ressortir la gravité d'une violation majeure du droit (*adikein*) en contraste avec un manquement ou une erreur (*hamartanein*), et inversement. Cette distinction se révèle d'autant plus intéressante dans la mesure où elle sert aux orateurs de jeu rhétorique. En effet, ceux-ci manipulent le contexte d'emploi à leur guise afin de justifier les emplois d'une famille de termes plutôt que ceux d'une autre.

Les jeux d'opposition ou de manipulation des termes (le manquement par opposition à la violation puis l'erreur par opposition à la violation) sont étudiés en fonction de la place qu'ils occupent à l'intérieur d'un même discours ou en opposition avec la prise de parole d'un autre orateur. Dans un premier temps, l'A. met en évidence la distinction entre erreur et violation dans le discours de Diodote (III, 42-48) et dans le débat antilogique de Corcyre (I, 32-43). Dans un second temps, elle dégage l'opposition entre manquement et violation telle qu'elle s'établit dans le discours de Cléon (III, 37-40) et dans l'antilogie de Platée (III, 53-58). Cette distinction donne également lieu à une manipulation du contexte d'emploi dans le discours des Corinthiens (I, 37-43). Ensuite, elle révèle le contraste entre les sens d'écart par rapport à une norme fondamentale et de violation, ce qui est manifeste dans l'antilogie du débat de Sicile (VI, 9-18) et le discours des Thébains (III, 61-68). Enfin, elle met en lumière le jeu sur la polysémie des termes de la famille de *hamartanein*. Celle-ci, étant un enjeu rhétorique par elle-même, contribue à créer une manipulation, ce qui est mis en évidence par le discours des Platéens (III, 53-59) et le discours d'Hermocrate (IV, 59-64).

Dans la dernière partie de l'ouvrage, l'A. cherche à déterminer si la dérive du *logos* et les représentations des discours dans la *Guerre du Péloponnèse* permettent de déceler une évolution dans leur appréhension. En outre, elle s'efforce de mettre en valeur leur utilisation dans la perspective où ils sont généralement saisis comme véhiculant une tromperie.

Le volume se termine par des annexes sur les termes des familles de *hamartanein* et d'*adikein*, une liste des discours directs, un *index* complet des discours étudiés et une riche bibliographie.

En conclusion, il s'agit d'un ouvrage d'une présentation impeccable et d'une remarquable qualité dont l'intérêt est de mettre en pleine lumière les divers aspects de la notion d'infraction ainsi que la place que prend l'erreur dans la perspective didactique de la *Guerre du Péloponnèse*.—HÉLÈNE PERDICOYIANNI-PALÉOLOGOU. *Boston*.